

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 363

présenté par

M. Viala, M. Pierre-Henri Dumont, M. Cinieri, M. Viry, M. Boucard, Mme Corneloup,
M. Sermier, Mme Beauvais, M. Saddier, M. Le Fur, M. Brun et Mme Kuster

ARTICLE 17

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.